

SOMMAIRE

Éditorial

Une association au service
du Châtelleraudais

L'Orgue et la Liturgie

Les orgues de
Saint-Jean-Baptiste

Un atout pour Châtellerault:
l'association «Orgues à
Châtellerault»

Éditorial

Nous voulons continuer à défendre le patrimoine de nos Églises et c'est pour cette raison que nous consacrons ce numéro de «*La Lettre*» à ce qui les fait vivre, vibrer, leur donne une âme : l'Orgue. Cet instrument est unique et sublime tous les autres instruments : trompettes, violons, ... Déjà, le concert que nous ont donné l'automne dernier, Messieurs Joachim Bresson, ténor, et Hugues Reiner, organiste, a permis aux 120 auditeurs de mesurer la valeur patrimoniale et culturelle de l'orgue de l'Église Saint Jean-Baptiste de Châtellerault. Le concert que nous avons organisé avec l'Ensemble La Renouée en avril a confirmé notre envie de poursuivre nos objectifs grâce au plaisir qu' a pris le public lors de ce second concert.

Mais il nous faut aller plus loin pour le comprendre et les articles qui suivent vont vous permettre d'en explorer plusieurs aspects : historique, liturgique, architectural... Les pièces pour orgues font partie de notre patrimoine autant que de nos liturgies actuelles.

L'an dernier, nous avons initié le projet de restaurer le chœur de l'église Saint-Jean-Baptiste ainsi que nous vous l'annoncions dans notre premier numéro «*La Lettre*». Après plusieurs devis étudiant le bois, la pierre, nous nous sommes tournés vers une solution plus qualitative, mais les fonds de notre association sont encore insuffisants et nous sommes toujours à la recherche de donateurs.

Enfin, nous sommes heureux de vous annoncer la mise en ligne prochaine de notre site internet acceptant les dons et nous travaillons à la préparation d'une conférence sur l'architecture religieuse au 19^e siècle... Comme vous le voyez, nous avons du pain sur la planche et vous pouvez participer par votre adhésion et le partage de vos compétences si vous le souhaitez. Venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus !

Dominique PETEUL
Président de l'association

Une association au service du Châtelleraudais

L'association « Patrimoine et Culture saint Roch » œuvre au rayonnement culturel de l'ensemble des églises du secteur qui correspond à la paroisse Saint-Roch : Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jacques au centre-ville, Sainte-Marie d'Ozon, Saint-Jean- l'Évangéliste de Châteauneuf, mais aussi Saint-Pierre à Antoigné, Saint-Antoine à Saint-Sauveur, Saint-Georges à Targé et Saint-André à Senillé.

Nous avons la chance de disposer de très belles églises à Châtellerault et dans les trois villages rattachés à la paroisse. Chacune détient les clés d'une histoire singulière et chacune mérite notre attention et un soin particulier en termes de restauration, d'embellissement et de protection. Chaque église de notre territoire représente également un formidable atout pour le tourisme, le pèlerin, le curieux.

Le patrimoine religieux est devenu cette année une cause essentielle défendue par la Fondation du Patrimoine ; nous nous réjouissons d'être en accord avec cette avancée nationale, mais nous devons nous battre pour nos propres projets et réunir les fonds pour les mener à exécution. Nous comptons donc sur la contribution de tous, amis de la paroisse, visiteurs réguliers ou exceptionnels qui souhaitent participer à ce mouvement artistique de conservation du patrimoine de nos belles églises.

Charles MYARA
Vice-président



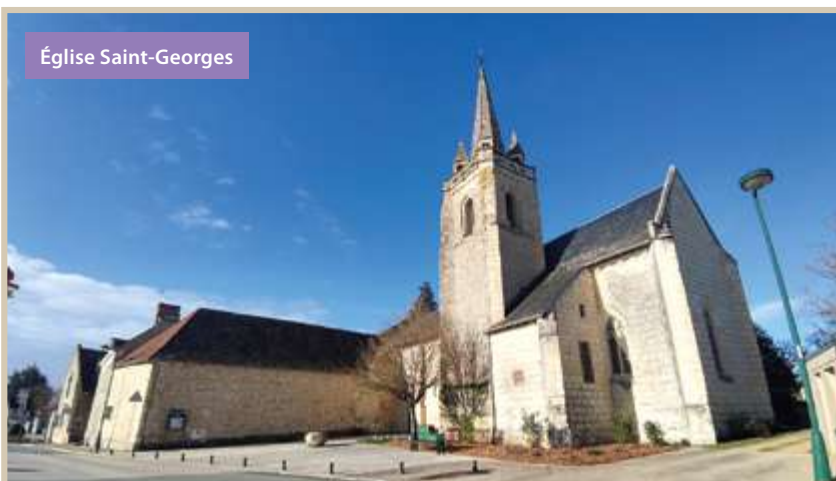
Église Saint-Jean Baptiste

© Larouteadeux - 2019



Église Saint-Pierre

© Paul Prérucard - Juillet 2018



Église Saint-Georges

© Paul Prérucard - Juillet 2017

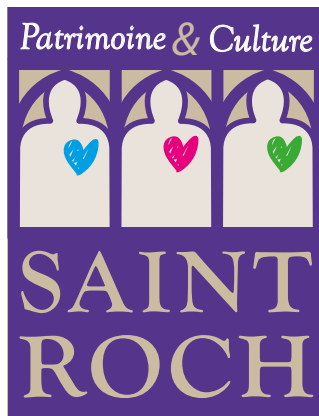


Église Saint-Jean-l'Évangéliste



Église Saint-Jacques

© Paul Prérucaud - Février 2018



© Larouteadeux - 2019



Église Saint-Antoine

© Paul Prérucaud - Février 2018



Église Saint-Marie

© Paul Prérucaud - Février 2022



Église Saint-André

© Paul Prérucaud - Juillet 2017

L'Orgue et la Liturgie

L'orgue et l'organiste dans la liturgie, sont l'un des acteurs de chaque cérémonie dans l'Église catholique, car il est par excellence l'instrument de l'église. Avec ses différentes sonorités, il porte par la musique, l'élévation de l'âme vers le Père.

Pour comprendre d'où vient ce lien entre l'orgue et la liturgie, nous vous proposons de remonter quelques siècles auparavant.

L'apparition de l'orgue dans nos édifices religieux, date de l'époque du roi Charlemagne : son prédécesseur Pépin le Bref avait reçu en cadeau, un orgue de l'empereur de Byzance, Constantin V. Mais Charlemagne trouvait fort dommage d'utiliser cet instrument de manière profane, et pas du tout de manière religieuse. Dès les premières installations des orgues dans les cathédrales, les églises ou les abbayes, de nombreuses personnes ont critiqué très fortement l'instrument à tuyaux. Pour autant, l'orgue est resté et reste l'une des splendeurs de nos églises. Du Moyen Âge jusqu'à maintenant, une très grande partie du répertoire de l'orgue reste avant tout un répertoire liturgique. Nous pouvons citer les deux Livres d'orgue de Pierre Attaingnant (1494-1551), qui contient deux messes, un Magnificat, et un Te Deum.

L'orgue a toujours su s'adapter aux changements du rituel liturgique pendant toute son histoire. Aux XVI^e, XVII^e, et XVIII^e siècles, notre cher instrument à tuyaux était très sollicité, notamment pour les jours de fête. Nous savons qu'en 1758 à la cathédrale de Chartres, l'organiste jouait en tout 428 versets pour les jours solennels de première classe.

En 1600, commence la tradition de l'alternance entre l'orgue et un chœur polyphonique, ou le plain-chant grégorien, suivant l'importance de l'église ou de la cathédrale. L'alternance dans les offices et les règles de la liturgie étaient sujettes à de nombreuses variantes d'un diocèse ou d'une église à l'autre. C'est pour cela qu'est créé le cérémonial des évêques dans ces mêmes années 1600. Dans la version de 1752, sont décrits dans le livre premier, chapitre XXVIII « **Règles concernant l'orgue, l'organiste et les chantes** » tous les devoirs et les fonctions de l'instrument, et de celui qui en joue dans la liturgie.

Au XIX^e siècle avec la reprise du culte, on continue la tradition de l'alternance, mais il y a un nouvel élément à prendre en compte. C'est l'apparition de l'orgue de chœur dans les cathédrales et les églises de grande importance. Cette tradition de l'orgue dans le chœur, était très pratiquée au Moyen-Âge et dans certains pays jusqu'au début du XX^e. À présent, nous avons deux orgues, un grand en tribune qui alterne avec le petit orgue, qui accompagne le chœur. Cette coutume des cérémonies à deux orgues est toujours d'actualité, notamment dans certaines cathédrales et grandes églises parisiennes ou non. Aussi, dans cette même période en France et surtout en Italie, les organistes jouaient des extraits d'opéra ou composaient dans le style opératique du XIX^e siècle. Pour vous raconter une anecdote, Camille Saint-Saëns (1835-1921) qui était organiste à la Madeleine à Paris, s'est fait un jour réprimander par son curé, car il avait joué une fugue de Bach à la sortie de la messe. L'argument était que les paroissiens s'étaient plaints de cette musique austère, car ils étaient habitués aux musiques de l'opéra-comique situé pas très loin de l'édifice. C'est avec ce type de constat, qu'en 1903, le pape Saint-Pie X réforme la musique liturgique, dans son motu proprio « **Inter pastoralis officii sollicitudes** » promulgué le 22 novembre, jour de fête de la Sainte-Cécile. Notamment, dans son motu proprio Saint-Pie X dit, que chaque parole doit être prononcée et ne plus être remplacée par de la musique, mais que l'intégralité du texte liturgique peut être mise en musique. Par conséquent, les grands versets d'orgue qui ont alterné avec le plain-chant, n'ont plus lieu d'être. Nous pouvons mentionner la messe à deux orgues et chœur de Louis Vierne (1870-1937) ou celle de Charles-Marie Widor (1844-1937), où chaque parole est prononcée dans ces compositions musicales.



Orgue de la Cathédrale de Chartres

Le XX^e siècle sera la grande période de réforme de l'Église catholique. Le concile Vatican II initié par le pape Jean XXIII et promulgué par le pape Paul VI, redéfinit les règles de la liturgie et notamment la place de l'orgue et de la musique dans l'action liturgique. Voici un extrait de la Constitution conciliaire sur la Sainte Liturgie concernant la musique et l'orgue : « *On estimera hautement, dans l'Église latine, l'orgue à tuyaux comme instrument traditionnel dont le son peut ajouter un éclat admirable aux cérémonies de l'Église et élever puissamment les âmes vers Dieu et le ciel* ».

Nous pouvons y voir que l'orgue a toute sa place dans l'église, car il est l'acteur à part entière de la liturgie avec l'assemblée et le célébrant. Je terminerai par ces mots, comme l'a écrit Johann-Sebastian Bach à la fin de ses cantates : « **SOLI DEO GLORIA** » (« À Dieu seul la Gloire »).

David Sénéquier

*Organiste, professeur d'orgue et de clavecin
au Conservatoire de Bressuire (79)*



Les orgues de Saint-Jean-Baptiste : une histoire singulière !

Entretien avec Jean-François Lavrard

Les orgues installées à l'église Saint-Jean-Baptiste, qui accompagnent les messes et qui permettent l'organisation régulière de concerts ont, comme c'est souvent le cas, une histoire particulière et notamment ici liée à une époque très contemporaine puisque la composition que nous leur connaissons aujourd'hui date de **1997** !

Et c'est une personnalité bien connue des Châtelleraudais, Monsieur Jean-François Lavrard, entrepreneur à Châtellerault, qui nous conte aujourd'hui leur histoire car il a offert les tuyaux de Merklin qui équipent désormais les orgues de l'église.

Lors de la réalisation de l'Inventaire des orgues en Poitou-Charentes en **1987**, l'orgue inauguré en **1928**, est décrit comme n'ayant subi que quelques petites transformations en 59 ans avec un buffet dont la façade en chêne à 3 plates-faces, ornée de pignons à la gothique, date probablement des années **1860**. À la fin de années 1980, la transmission pneumatique défectueuse ne permettait plus aux organistes de s'exprimer sur cet orgue, il était nécessaire de modifier profondément cet instrument.

Jean-François Lavrard, mélomane et organiste de l'église, avait acquis un orgue Merklin avec l'intention de l'installer dans la chapelle de la commanderie. Cet orgue, de belle facture, provenait de l'église de Levroux (Indre) sans le buffet, ni le jeu de montre, restés sur place. Le projet nécessitait la construction d'une tribune qui n'a pas pu être réalisé dans ce monument historique. Il propose donc d'en faire don à l'église Saint-Jean-Baptiste. La paroisse et les organistes décidèrent alors de créer une association « **l'Orgue à Châtellerault** » ayant pour objectif la reconstruction de l'orgue. Les paroissiens, la ville de Châtellerault, le Conseil Général (aujourd'hui Conseil Départemental) accordent aides et subventions alors que le Ministère de la culture refuse « **la fusion de deux orgues** » ... Le financement sera donc bel et bien local !

De nombreux concerts et une campagne d'adhésion à l'association vont permettre de récolter des fonds entre **1992** et **1997**. Le **30 juin 1996** au cours de la messe de 11 heures, arrive enfin l'événement tant attendu par tous, le Père Jean-Pierre Jamet procède à la bénédiction de



Octobre 2023

l'orgue, l'organiste invité est Jean-Albert Villard.

Comment se compose l'orgue désormais ? Le buffet est identique au précédent avec un changement notable dans la console, puisque l'organiste est désormais situé face à l'orgue. Ceci simplifiait beaucoup la transmission mécanique. L'esthétique romantique de l'époque du Merklin est conservée grâce à une restauration soignée par Jean-Pascal Villard. Elle met en lumière les jeux appelés « **jeux de solo** » comme le Hautbois/Basson ou la Voix-Humaine...

Un nouveau jeu de Cornet sur sommier séparé est ajouté. L'orgue imite ainsi l'orchestre romantique.

Un atout pour Châtelleraut : l'association « Orgues à Châtelleraut »

Nous nous sommes entretenus avec Yves Magron, organiste de Saint-Jean-Baptiste et membre de l'association « Orgues à Châtelleraut »

Quel est l'objet de votre association ?

YM : L'association Orgues à Châtelleraut a pour but d'entretenir les orgues à tuyaux de la ville de Châtelleraut. L'association a été créée en 1985 et a immédiatement œuvré à l'installation de l'orgue Merklin dans l'église Saint Jean-Baptiste. Grâce à ce statut associatif, nous avons obtenu des subventions essentiellement locales et nous avons organisé de nombreux concerts. Il faut savoir que Châtelleraut possède trois orgues à tuyaux, un le plus ancien (1843) à Saint-Jean l'Evangeliste, un à l'église Saint-Jacques du dix-neuvième siècle et enfin l'orgue Merklin à l'église Sant Jean-Baptiste (1987)

Comment entretenez-vous les orgues ?

YM : L'association assure l'entretien courant de l'orgue de Saint-Jean-Baptiste. Pour l'accord, un facteur d'orgue vient spécialement de Poitiers deux fois par an. En effet, les changements de saison, les alternances de sécheresse et d'humidité provoquent des dysfonctionnements qu'il convient de corriger. D'autres entretiens encore

plus importants et coûteux doivent être effectués périodiquement comme par exemple, le nettoyage de l'intérieur des tuyaux encombrés de la poussière accumulée ...

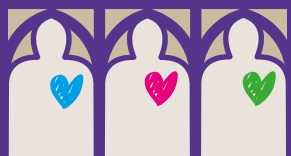
Pouvez-vous nous décrire les orgues dans nos églises ?

YM : Nous avons de beaux instruments aux sons remarquables et chaque orgue a sa singularité intéressante. Cependant, en tant que « technicien bénévole de l'entretien », je dois constater que nous n'atteignons pas les performances souhaitables car chacun des instruments nécessite une restauration particulière.

Que faut-il faire ?

YM : Pour retrouver une utilisation régulière, notamment pour des concerts, auxquels les Châtelleraudais et les visiteurs des églises de notre ville sont attachés, nous avons besoin d'opérations de maintenance plus fréquentes mais qui sont très coûteuses...





Le mot du Trésorier

Chers amis et futurs membres de l'association Patrimoine et Culture saint Roch, nous comptons sur votre soutien et sur votre générosité.

La cotisation annuelle à l'association est de 10€ a minima. Nous vous rappelons par ailleurs que tous vos dons seront déductibles de vos impôts à hauteur de 66% dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, notre association a été reconnue d'intérêt général. En droit fiscal français, notre association peut, au vu des critères de l'administration fiscale, émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs.

Christophe Salagnad



BULLETIN D'ADHÉSION À L' ASSOCIATION / DON

M. et/ou Mme, noms(s) et prénoms(s) :

Adresse :

Tél. : Mail (très lisiblement) :

J'adhère à l'association Patrimoine et culture saint Roch et je verse la somme de
Je recevrai un reçu de l'association

Je souhaite participer aux activités de l'association et je souhaite être contacté (e)

Je souhaite faire un don (avec reçu fiscal) à hauteur de €